MRC
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je, soussigné, Bruno Bernatchez, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, atteste que le règlement ci-après décrit est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Côte-de-Gaspé, à savoir :

RÈGLEMENT 2026-06 : RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2007-05 DE LA MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME.

Le présent certificat fait suite à l'approbation du conseil des maires de la MRC de La Côte-de-Gaspé donné au terme de sa résolution numéro 26-143 adoptée le 14 octobre 2026.

Donné à Gaspé, ce 16e jour d'octobre 2026.

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Greffier-trésorier et directeur général

298-A, boul. York Sud, Gaspé (Québec) G4X 2L6
Téléphone : (418) 368-7000 – Fax : (418) 368-8181
Courriel : mrc@cotedegaspe.ca
Site Internet : www.cotedegaspe.ca